

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retracant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans un délai maximum de 15 jours après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025 a été voté le 25 mars 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en essayant de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.
- De contenir la dette
- D'investir de façon raisonnable et utile pour la population et l'avenir de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté les affaires courantes (section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre les investissements qui ont vocation à préparer l'avenir.

L'instruction budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. (article L.5217-10-6 du CGCT).

Cette disposition permettrait de répartir si besoin les crédits budgétaires entre chaque chapitre afin d'ajuster au plus près les crédits, sans modifier le montant global de chaque section. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Pour 2025, lors de la séance du vote du budget le Conseil Municipal a autorisé le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le ou les salaires d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

Pour notre commune : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, concessions cimetière, occupation du domaine public, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux compensations versées par la Communauté d'Agglomération et éventuellement à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2025 sont estimées à 6 696 028.83 € (2 899 430.00 € de recettes pour l'année 2025 et 3 796 598.83 € de résultat excédentaire de l'année 2024).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement sont estimées pour l'année 2025 à 2 697 914.13 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt, à savoir 3 998 114.70 € pour l'année 2025, soit un montant global de dépenses possibles de 6 696 028.83 €

Il existe trois types de recettes pour une commune :

- Les dotations de l'Etat subventions et participations : 937 489.00 €
- L'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération : 1 129 000.00 €.
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population 68 050.00 € (montant estimé pour 2025), principales recettes cantine et garderie périscolaire (estimation 60 000.00 €).

b) la fiscalité

Pour rappel : l'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation (TH) 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH sur les résidences principales.

Depuis 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la TH, qui concerne :

- Les résidences secondaires,
- Les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE,
- Les locaux meublés sans caractère industriel et commercial occupés par les organismes de l'état ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 CGI,
- Les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Le taux des taxes locales directes locales pour 2025 sont les mêmes que l'an dernier, seules les bases diffèrent.

LIBELLE	TAUX DE REFERENCE 2024	COEF DE VARIATION	TAUX DE REFERENCE 2025	BASE D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2025	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	15.12 % Taux commune 2024 + 25.36 % Taux Départemental 2024 = 40.48 %	1.000000	40.48 %	4 453 000.00	1 802 574.00
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	12.46 %	1.000000	12.46 %	37 900.00	4 722.00
Taxe Habitation	5.5%	1.000000	5.5%	55 400.00	3 047.00
Total					1 810 343.00

Pour information, la totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2025 est :

- Produit attendu des taxes à taux votés par la commune suite à l'application du nouveau schéma de financement : 1 810 343.00 €
- Allocations compensatrices et Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle : 984 178.00 €
- Versement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources : 267 641.00 €
- Contribution à la suite de l'application du coefficient correcteur : - 1 551 195.00 €

Montant total prévisionnel 2025 au titre de la Fiscalité Directe Locale : 1 510 967.00 €

c) Les principales dépenses et recettes de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	1 005 841.13 €	Atténuation de charges	60 000.00 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 415 000.00 €	Produits des services	68 050.00 €
Atténuation de produits	27 000.00 €	Impôts et taxes	1 453 641.00 €
		Fiscalité locale	258 000.00 €
Autres charges de gestion courantes	180 813.00 €	Dotations, subventions et participations	956 179.00 €
Charges financières	31 510.00 €	Autres produits de gestion courante	99 000.00 €
Charges spécifiques	10 000.00 €	<i>Total des recettes gestion de services</i>	2 894 870.00 €
Dotations aux provisions	0.00 €	Produits Financiers	60.00 €
		Produits spécifiques	3 500.00 €
		Reprises sur provisions	1 000.00 €
<i>Total des dépenses réelles</i>	<i>2 670 164.13 €</i>	<i>Total des Recettes réelles</i>	<i>2 899 430.00 €</i>
Opérations d'ordre	27 750.00 €	Opérations d'ordre	€
<i>Total des dépenses de l'exercice</i>	<i>2 697 914.13 €</i>	<i>Total des recettes de l'exercice</i>	<i>2 899 430.00 €</i>
Virement à la section d'investissement	3 998 114.70 €	Résultat excédentaire reporté année 2024	3 796 598.83 €
<i>Total des dépenses de fonctionnement cumulées année 2025</i>	<i>6 696 028.83 €</i>	<i>Total des recettes de fonctionnement cumulées année 2025</i>	<i>6 696 028.83 €</i>

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un mobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc...

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissements retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses/Opérations	Montant	Recettes	Montant
Matériel et Equipment divers	168 043.53 €	Subvention DETR (Giratoire)	16 450.00 €
Eclairage public	5 000.00 €		
Travaux sur les bâtiments communaux	1 257 778.21 €	Subvention Département (Cuve au Service Technique)	9 014.00 €
Acquisition matériel roulant ou de transport et outillage	97 000.00 €		
Acquisition de terrains	10 000.00 €		
Acquisition de bâtiments industriels	70 000.00 €		
Aménagement cimetière	35 000.00 €		
Travaux de voirie/ matériel et outillage de voirie	1 311 625.96 €		
Création P.L.U.	20 000.00 €		
Aménagement du Centre Bourg	283 550.00 €		
Rénovation de la mairie	443 241.00 €		
Aménagement de terrains	220 000.00 €		
Subvention d'équipement	112 500.00 €		
Total des dépenses d'équipement	4 033 738.70 €	Total des recettes d'équipement	25 464.00 €
Remboursement emprunts (capital)	116 450.00 €	FCTVA	80 860.00 €
		Taxe d'aménagement	15 000.00 €
		Excédent de Fonctionnement capitalisé (1068)	410 912.94 €
		Dépôts et cautionnement reçus	1 000.00 €
		Produits des cessions d'immobilisations	2 000.00 €
Total des dépenses financières	116 450.00 €	Total des recettes financières	509 772.94 €
Opérations d'ordre	0.00 €	Opérations d'ordre	27 750.00 €
		Virement de la Section de Fonctionnement	3 998 114.70 €

<i>Total des Dépenses de l'exercice</i>	4 150 188.70 €	<i>Total des recettes de l'exercice</i>	4 561 101.64 €
Opérations patrimoniales	1 000.00 €	Opérations patrimoniales	1 000.00 €
Reste à Réaliser de l'exercice 2024	337 587.78 €	Reste à réaliser de l'année 2024	0.00 €
Solde d'exécution négatif de l'année 2024	73 325.16 €	Solde d'exécution positif de l'année 2024	0.00 €
<i>Total général des dépenses de l'exercice</i>	4 562 101.64 €	<i>Total général des recettes de l'exercice</i>	4 562 101.64 €

En résumé,

Recettes et Dépenses de Fonctionnement pour l'année 2025 :	6 696 028.83 €
Recettes et Dépenses d'Investissement pour l'année 2025 :	<u>4 562 101.64 €</u>
TOTAL DU BUDGET :	11 258 130.47 €

Les investissements importants programmés pour l'année 2025 sont :

- Le réaménagement de voiries et trottoirs de la commune,
- La réfection de la signalisation horizontale de la commune,
- L'aménagement de la voirie et l'aide au stationnement Impasse de la Cavée,
- Le giratoire au carrefour de la rue du frêne, rue du vallon et rue de l'étoile,
- Le remplacement des portes extérieures des vestiaires du football américain,
- La couverture du terrain de pétanque,
- Le remplacement du système de chauffage à l'école maternelle et de l'ensemble des éclairages, ainsi que la mise en place de stores au Groupe Scolaire.
- Le remplacement du système de chauffage de la chapelle,
- La continuité des travaux de réfection des locaux sportifs VMC et Peinture,
- La réfection des douches de la salle A. Cheruel,
- Le remplacement de matériels d'espaces verts et l'acquisition d'un broyeur,
- L'aménagement du cimetière,
- La création d'un jardin d'enfant allée des Bergeronnettes et l'étude de faisabilité pour la création d'un jardin d'enfant rue du Vallon,
- Subvention d'équipement à la Société des Courses pour la construction d'un bâtiment technique.

La dette est constituée de deux emprunts :

Le premier a été contracté en 2008 pour financer une partie des travaux de la salle d'animation pour un montant de 1 300 000.00 € sur une durée de 25 ans, le capital restant dû au premier jour de l'exercice 2025 est de 614 685.22 €.

Le deuxième, de 700 000.00 € a été contracté en 2018 pour financer une partie des travaux de réhabilitation de l'ancienne cantine et du garage (350 000.00 €), et une partie pour financer la réhabilitation en logements, de l'ancienne Mairie-Ecole (350 000.00 €) sur une durée de 14 ans, le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 est de 400 000.00 €.

Il n'y a pas d'emprunt prévu au cours de l'année 2025.

Le Maire,

Jean-Claude GROUJ

